

EXPÉRIMENTATIONS ALTERNATIVES À LA PACES : LE PROJET DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UPEC RETENU !

PUBLIÉ LE 1 JANVIER 2018

Dans le cadre du 3ème appel à candidatures, lancé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en vue d'étendre et de renforcer les expérimentations alternatives à la PACES, la faculté de médecine de Créteil mettra en œuvre à compter de la rentrée 2018 de nouvelles modalités d'admission en études de santé.





Date(s)
le 16 juin 2017

Lieu(x)
Créteil

La faculté de médecine de Créteil proposera dès la rentrée 2018 aux étudiants de l'UPEC, un dispositif alternatif à la PACES, « AlterPACES », piloté par Jeanne Tran Van Nhieu, maître de conférences universitaire-praticien hospitalier et chargée de mission PACES.

L'objectif est de permettre à des étudiants inscrits en 2ème ou 3ème année de licence au sein de l'UPEC, d'accéder directement en 2ème année d'études de santé (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique) sous 3 conditions :

- 1- être autorisé à suivre le dispositif
- 2- valider les 4 unités d'enseignement complémentaires du dispositif AlterPACES
- 3- être retenu à l'oral d'admission AlterPACES.

LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF :

- Diversifier les profils des étudiants en études de santé en recrutant des étudiants en L2 et L3 de l'Upec
 - Accorder une 2e chance à des étudiants ayant échoué une fois au concours PACES
 - Recruter des étudiants ayant une réelle motivation pour la filière choisie
- Par ailleurs, il permettra aux étudiants engagés dans la démarche d'acquérir une compétence en santé grâce aux UE complémentaires et de poursuivre, sous conditions, dans un master du domaine de la santé.

DES UE COMPLÉMENTAIRES EN SANTÉ :

4 unités d'enseignement complémentaires sont proposées :

- 1 UE de tronc commun de connaissances : Sciences biologiques
- 1 UE de tronc commun de connaissances : Sciences humaines
- 1 UE spécifique pour chaque filière

- 1 UE Projet professionnel

UNE INSERTION FACILITÉE EN 2^e ANNÉE D'ÉTUDES DE SANTÉ :

Les 2 UE de tronc commun et l'UE spécifique de filière permettront à l'étudiant admis au dispositif AlterPaces d'acquérir un socle de connaissances suffisant en sciences humaines et sciences biologiques pour pouvoir suivre dès son entrée en filière, quelle que soit sa licence d'origine.

LES 3P : PROJET PROFESSIONNEL ET PERSONNEL EN SANTÉ :

L'élément incontournable et indispensable à cette expérimentation est l'accompagnement des étudiants dans leur projet professionnel en santé.

L'insertion dans la maquette d'une UE dédiée était plus qu'une évidence.

L'objectif de la faculté, en collaboration avec le SCUIO-BAIP (Service commun universitaire d'information, d'orientation - Bureau d'aide à l'insertion professionnelle) via la plateforme PEC (portefeuille d'expériences et de compétences), est de pouvoir orienter au mieux les étudiants sur leur projet professionnel.

L'UPEC, UNIVERSITÉ MULTIDISCIPLINAIRE : UN ATOUT MAJEUR DANS LE DISPOSITIF

Ce projet se construit en lien avec toutes les UFRs de l'université. Il était important d'exprimer notre multidisciplinarité et de rassembler autour d'un projet commun toutes les formations/disciplines.

Plusieurs UFRs ont été séduites :

- Administration et échanges internationaux
 - Droit
 - Economie et gestion
 - Lettres et sciences humaines
 - Sciences et technologie
- et bien d'autres...

> Comment candidater

Contact :

alterpaces@u-pec.fr

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Plaquette AlterPACES (PDF, 1737 Ko)

AlterPACES : Foire aux questions (PDF, 1064 Ko)

EN SAVOIR PLUS

- > Comment candidater
- > Arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'expérimentation de nouvelles modalités d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques